

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00564

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA
RÉNOVATION URBAINE (ANRU) ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE
CADRE DE L'AMI VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE - AVENANT N°2**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005640

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) ET SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMI VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE - AVENANT N°2

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) "Ville et territoire durables", une convention d'attribution de subvention a été signée entre Saint-Étienne Métropole et le Préfet du Département de la Loire par délégation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (approbation en Bureau Métropolitain du 17 octobre 2019).

La convention a fait l'objet d'un premier avenant pour une augmentation de la subvention en vue de la réalisation de l'action 9-1 bis (étude sur la mise en œuvre d'une solution de gestion unique des usagers). Cet avenant a été approuvé en Bureau Métropolitain du 16 septembre 2021.

Motivation et opportunité

La date de fin d'exécution, prévue initialement au 31/12/2022, est dépassée, et doit être repoussée pour être mise en conformité avec le calendrier technique.

Le Règlement général et financier relatif à ce PIA impose qu'un avenant soit validé.

Il convient donc de délibérer sur cet avenant.

Contenu

L'avenant à la convention a pour objet de prolonger la date de fin d'exécution de l'action 9-1 bis au 31 décembre 2024.

L'avenant modifie ainsi l'article 3 et l'annexe n°1 de la convention attributive de subvention initiale.

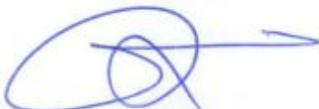
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention attributive de subvention relative au Programme d'investissements d'avenir « Ville et territoires durables » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant n°2 à la convention attributive de subvention ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget SMARTCITY pour les exercices budgétaires couvrant la durée de la convention (2020-2026) ;
- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 011 du budget SMARTCITY pour les exercices budgétaires couvrant la durée de la convention (2020-2026).

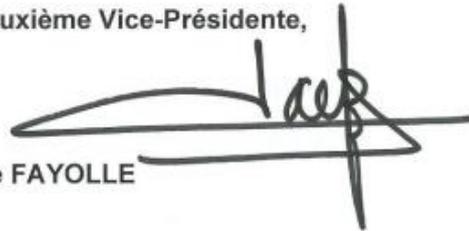
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE